



Pour devenir pilote ... à Ambert !

www.aeroclub-ambert.fr

L'ÉCOLE DE PILOTAGE

Elle est ouverte en permanence selon les conditions météorologiques ainsi que les dimanches et jours fériés (fonctionnement selon la disponibilité de l'élève pilote et celle de l'instructeur).

Pour les cours et l'instruction en vol, prendre rendez-vous avec les instructeurs

- **AVION : Monsieur Antoine Clément** 06 71 53 06 61
- **ULM : Monsieur Yvon Charasse** 06 87 45 73 83
- **ULM : Philippe Mériclier** 06 09 83 33 27

Pour le premier contact, venez nous rendre visite à l'aérodrome, nous tenons une permanence tous les samedis entre 9h00 et 12h00, prenez soin de nous appeler auparavant, à l'aérodrome du Poyet (04 73 82 01 64) ou contactez le Président, Jean-Pierre Fournioux (06 80 10 73 54 – president@aeroclub-ambert.fr) ou l'un des instructeurs ci-dessus.

PILOTER UN AVION et/ou UN ULM AVANT MÊME DE SAVOIR CONDUIRE UNE VOITURE: C'EST POSSIBLE !!!

Il n'y a pas d'âge pour commencer à piloter ! Aucune raison de se dire qu'on est trop vieux ou trop jeune !

Vous pouvez obtenir votre Brevet de Pilote Privé dès vos 17 ans !

Le premier vol seul à bord (le lâcher) peut se réaliser **le jour des 15 ans**.

De même le brevet de pilote ULM peut être obtenu **le jour des 15 ans**.

On peut cependant commencer l'apprentissage plus tôt !

Les lycées et collèges en partenariat avec l'aéroclub offrent à leurs élèves la possibilité de préparer le **B.I.A** (Brevet d'Initiation Aéronautique) qui est une ouverture vers les carrières aéronautiques.

Des aides financières sont attribuées par la Fédération Française Aéronautique (FFA) ou par la Fédération Française d'ULM (FFPLUM) par l'intermédiaire de l'Aéroclub du Livradois-Forez :



1°) sous la forme d'une bourse BIA, permettant la prise en charge partielle du temps de vol d'initiation.

2°) sous forme de bourses à la formation au brevet de pilote.

Elle est attribuée en fonction de la progression, **bonifiée en cas de réussite au BIA**. Elle est cumulable avec les remises habituelles club et toutes autres aides obtenues par le club.

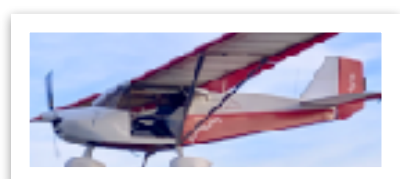
3°) avec un forfait d'inscription spécial BIA



LES AVIONS MIS À DISPOSITION

Pour l'école en ULM :

- 1 ULM ZENAIR 650 EI biplace (100 CV)
- 1 ULM Skyranger Rotax 912 (80 CV)



Aéro-Club du Livradois-Forez
Aérodrome Paul Gorce- Le Poyet - 63600 Ambert - Tél.: 04.73.82.01.64

Pour l'école, le perfectionnement, le voyage, les vols découverte :

- 1 ROBIN DR400 *Chevalier*, quadriplace (160 CV)

Pour une expérience du pilotage sur train classique :

- 1 JODEL D119, biplace (90 CV), avion basé à Issoire dans le cadre d'une convention avec l'Aéroclub du RSA d'Issoire.



TARIFS AU 22/09/2026 :

A) ULM école biplace

- ULM ZENAIR 650 EI : **90** Euros/heure de vol.
- ULM S kyranger Rotax 912 : **69** Euros/heure de vol
- Double commande (instruction à bord ou vol supervisé) en sus : **25** €/heure

C) Avion école, voyage et perfectionnement quadriplace

- DR 400 : **189** Euros/heure
- JODEL D 119 : **100** Euros/heure pour les moins de 25 ans, **120** Euros/heure
- Double commande (instruction à bord ou vol supervisé) incluse dans le tarif quel que soit le statut du pilote (élève ou commandant de bord), contribution solidaire de tous les pilotes à l'école de pilotage et incitation à mobiliser l'instructeur pour améliorer son pilotage.



Les cours et briefing en salle ne sont pas payants

Remise ! Des packs de 5 ou 10 heures de vol sont vendus avec une remise allant de 5 à 10% environ (à l'exclusion du JODEL D119 du RSA d'Issoire).

LES FORMALITÉS

Obtenir un certificat médical d'aptitude pour les pilotes d'avion (à renouveler tous les cinq ans pour les – de 40 ans, tous les 2 ans pour les + de 40 ans, tous les ans au delà de 50 ans seulement pour les licences PPL, voir plus loin) auprès d'un médecin agréé.

La pratique de l'ULM n'est assujettie à aucune visite médicale par un médecin agréé en aéronautique, à vous de savoir où se situent vos limites, ne prenez aucun risque. **ATTENTION!** pour obtenir la première licence de la fédération ULM, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'ULM délivré par un médecin traitant est exigé. De plus la réglementation est susceptible d'évoluer.

Pour commencer à voler, vous devez:

- régler votre adhésion au club
- régler votre licence FFA ou FFPLUM
- acheter votre carnet de vol (avion : obligatoire, ULM : fortement conseillé) et les documents nécessaires à l'instruction (à voir avec votre instructeur)
- fournir une attestation médicale récente (moins d'un mois, voir ci-dessus)
- fournir une autorisation parentale pour les mineurs.

PROMO :

130 € — Forfait première leçon sur AVION

75 € — Forfait première leçon sur ULM

Vous souhaitez offrir une première leçon de pilotage à un ami, un membre de la famille, plus simplement vous souhaitez découvrir les premières sensations du vol sans vous engager l'Aéroclub du Livradois-Forez vous propose une leçon découverte, vous serez accompagné par un instructeur.

Aéro-Club du Livradois-Forez
Aérodrome Paul Gorce- Le Poyet - 63600 Ambert - Tél.: 04.73.82.01.64

FORFAIT DECOUVERTE VOL AVION – 3 h ou 1h30 de vol.

Vous souhaitez découvrir le pilotage d'avion et être sûr(e) que cela est fait pour vous !

*Grâce au **Passeport Initiation au pilotage** de la Fédération Française Aéronautique, vous pourrez prendre les commandes d'un avion de tourisme avec notre instructeur. Briefing théorique, visite prévol, décollage et contrôle de la trajectoire, vous serez plongé dans l'univers d'un élève pilote.*

<https://aeroclub-ambert.fr/devenir-pilote/forfait-initiation-au-pilotage/>

A titre indicatif, si vous poursuivez, voici une estimation du temps nécessaire pour obtenir une licence de pilotage :

- 25 à 35 heures de vol pour le **brevet de pilote ULM**
- 30 à 45 heures pour la **licence de pilote d'avion léger LAPL**
- 45 à 65 heures de vol pour le **Brevet de pilote privé "avion" PPL**

COTISATION AEROCLUB obligatoire 60 €

Droit d'entrée pour piloter un avion ou un ULM et bénéficier d'une clé d'accès:

+de 30 ans	90.00 €	au total : 150€
- de 30 ans	50.00 €	au total : 110 €
- de 21 ans	00.00 €	au total : 60 €

Lauréats du BIA : première inscription gratuite, cotisation offerte.

La cotisation fédérale est également obligatoire (assurance individuelle accident) soit auprès de la FFA ou de la FFPLUM (voir les sites fédéraux : <https://www.ffa-aero.fr> et <https://www.ffplum.fr>)

LES LICENCES DE PILOTE

La Licence de Pilote d'ULM permet dès 15 ans, de voler seul à bord d'un ULM (classe 3 multiaxe = petit avion) partout en France (la licence est propre à chaque pays), l'emport d'un passager nécessite une expérience complémentaire validée par un test, la qualification radio fait également l'objet d'un test complémentaire.

Les conditions d'obtention sont :

- Avoir 15 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention du brevet,
- Etre titulaire du certificat théorique tronc commun, délivré par l'Aviation Civile.
- Avoir satisfait, auprès d'un instructeur à :
 - une épreuve au sol. (Contrôle des connaissances théoriques)
 - Une épreuve en vol. (Vérification des procédures et de l'aptitude à piloter un ULM en toute sécurité. Peut se réaliser en contrôle continu, ou par un vol spécifique).

La Licence de Pilote d'Avion Léger LAPL permet dès 17 ans, de voler seul à bord d'un avion monomoteur partout en Europe de jour après au moins 30 heures de vol, et avec 3 passagers maximum après 10 heures de vol supplémentaires. Les avions permettent également l'emport de bagages.

Les conditions à remplir :

- Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé
- Subir avec succès les examens théoriques et pratiques
- Totaliser au moins 30 heures de vol d'instruction.
- L'emport de passagers pourra être autorisé après 10 heures de vol supplémentaire.

Aéro-Club du Livradois-Forez

Aérodrome Paul Gorce- Le Poyet - 63600 Ambert - Tél.: 04.73.82.01.64

La licence de pilote privé (titre Européen appelé PPL) permet de voyager et d'emporter sans rémunération des passagers sans limitation de distance. Permet la qualification au vol aux instruments, le vol de nuit...

Les conditions d'obtention sont :

- Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé
- Subir avec succès les examens théoriques et pratiques
- Avoir accompli au minimum 45 heures de vol.

Et ensuite...

PARTEZ EN BALADES – La région comprend de nombreux aérodromes (avions+ULM) et de nombreux terrains d'accueil(ULM) à visiter pour des rencontres toujours conviviales et profiter des paysages.

VOYAGEZ - Faites-vous lâcher sur un appareil de voyage et partez découvrir des régions ou des pays par la voie des airs.

VOLEZ EN MONTAGNE - Pour allier le plaisir du pilotage et des paysages grandioses. Vous goûterez aux joies de poser votre avion à 3500 m sur un glacier enneigé avant de redécoller face au Mont-Blanc ensoleillé.

VOLEZ SUR HYDRAVION – Soit à Biscarosse ou au Québec avec ses milliers de lacs !

VOLEZ DE NUIT - Découvrez la magie du vol à vue de nuit, la tête dans les étoiles, et vous comprendrez ce qui a inspiré Saint Exupéry.

PASSEZ AU SPORT - La voltige, le rallye aérien et le pilotage de précision vous permettront d'affiner votre pilotage.

VOLEZ AUX INSTRUMENTS - La qualification IR (Instrument Rated) permet de voler par presque tous les temps, dans les mêmes couloirs aériens que nos grands frères les avions de ligne !

VOLEZ SUR DES AVIONS DE COLLECTIONS - Certains clubs entretiennent de vieux avions tels que des Stampe, des Piper J3, des Jodel. Voler à leur bord se mérite, car une heure de vol nécessite souvent une heure de maintenance et il faut mettre "la main à la pâte".

DEVENEZ INSTRUCTEUR - Transmettez votre savoir aux générations futures, suivez une formation dans un centre agréé.

DEVENEZ PILOTE PROFESSIONNEL – L'expérience et les titres acquis sur avion dans les aéroclubs comptent dans l'expérience marquée au carnet de vol pour obtenir une licence professionnelle.



Aéro-Club du Livradois-Forez
Aérodrome Paul Gorce- Le Poyet - 63600 Ambert - Tél.: 04.73.82.01.64